



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 41

OBJET : Garniel Bâtiment

Démontage d'une grue

rue Saint-Exupéry

du mercredi 10 mai au jeudi 11 mai à 12h

Circulation règlementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Gaël Guillo, représentant l'entreprise GARNIEL BATIMENT- ZA de Restavy – 56240 Plouay

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de travaux de démontage d'une grue, l'entreprise Garniel Bâtiment est autorisée à intervenir sur le domaine public situé parking Océanis, à Ploemeur, du mercredi 10 mai au jeudi 11 mai à 12h

Article 2 : Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, le parking Océanis sera interdit à la circulation conformément à la signalisation mise en place.

Article 3 : Le demandeur aura à sa charge la mise en place de la signalisation nécessaire pour interdire le stationnement où sera implantée la grue mobile ainsi d'avertir en amont des travaux les services qui stationnent leurs véhicules sur ce parking.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 5 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

28 AVR. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex